



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**
Province de Québec

AVIS PUBLIC
Règlement no 287

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE : Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à une séance tenue le 3 août 2026 au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 287 modifiant le règlement no 284 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

QUE : Les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau municipal sis au 2215, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier. Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Heidi Lafrance

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 4 août 2026.

FAIT à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 4^e jour d'août 2026.


Heidi Lafrance

Directrice générale et greffière-trésorière